



## Union Socialiste des Forces Populaires

# La Charte de l'adhérent

L'adhésion à l'Union Socialiste des Forces Populaires est l'expression d'un libre choix, d'une citoyenneté active et un engagement personnel qui consiste en :

1. être convaincu des valeurs et principes de la sociale démocratie basés sur la solidarité, l'égalité, la liberté, et la justice sociale ainsi que leur consolidation dans la société.
2. adopter les résolutions des congrès nationaux du parti notamment en ce qui concerne la défense de l'Etat de droit et la consolidation de la démocratie parlementaire instituée par le suffrage universel direct et le droit à la concurrence loyale et honnête dans l'objectif de gagner la confiance des citoyens, et l'encouragement de la paix et de la libération à travers le monde.
3. renforcer la position de la femme et de la jeunesse dans les différentes institutions et soutenir leur droit à assumer des responsabilités et leur participation à la gestion des affaires publiques.
4. respecter les principes fondamentaux du parti, son règlement intérieur et les résolutions de ses instances dirigeantes.
5. jouir de tous les droits prévus par le règlement intérieur, à savoir le droit de vote, le droit d'éligibilité, le droit d'opinion et de questionnement.
6. participer activement aux activités du parti et ses initiatives.
7. être irréprochable quant à l'intégrité, la probité et la crédibilité et veiller à s'auto-instruire et acquérir des connaissances dans le but de se comporter de manière consciente et responsable.